

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Recharge des véhicules électriques :
la Métropole vise 3 500 points de charge ouverts au public à fin 2026**

La Métropole de Lyon vient d'approuver un schéma directeur des bornes de charge pour les véhicules électriques. Ce schéma permettra de développer l'offre de manière éclairée et homogène sur le territoire métropolitain.

En France, la dynamique de transition vers la mobilité électrique est pleinement engagée avec 1,5 million de véhicules électrifiés dans le parc automobile national. Si l'essentiel des recharges se fait à domicile ou en entreprise, **de nombreux ménages ne disposent pas de stationnement privatif sur le territoire métropolitain**. Pour leur éviter de longs trajets, mais également pour tenir compte du besoin des professionnels et des visiteurs, il convient de mailler le territoire d'un réseau de points de charge bien dimensionné (espace public et sites privés ouverts au public).

Les chiffres clés 2024 dans la Métropole de Lyon

- ✓ **33 000 véhicules électrifiés** (18 000 électriques, 15 000 hybrides rechargeables)
- ✓ **4% du total des véhicules immatriculés** dans la métropole (moyenne nationale : 2%)
- ✓ **1 200 points de charge** existants, **800 supplémentaires en 2024**

Le diagnostic prospectif a fait apparaître un besoin **1 560 points de charge supplémentaires dans la métropole à fin 2026**, sur la base d'une projection de 63 000 véhicules électrifiés. L'offre totale de bornes ouverts au public atteindra ainsi **3 500 points de charge pour l'ensemble du territoire métropolitain**. Ce déploiement se répartira à 40% sur le domaine public (stations, parcs de stationnement en ouvrage), 60% sur le domaine privé (stations-service, supermarchés...).

Par ailleurs, la Métropole de Lyon est consciente que l'enjeu principal de l'électrification du parc de véhicules réside dans l'équipement de l'habitat et des sites d'emplois, qui répondra à plus de 90% des besoins. Une étude spécifique a porté sur l'habitat collectif privé (copropriétés), mettant en lumière de nombreux freins à l'installation des bornes de recharge (complexité des options à disposition, acceptation par l'assemblée générale des copropriétaires, coûts...). En réponse, la Métropole créé au sein de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) un service d'accompagnement dédié aux copropriétés.

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96